COMMUNIQUE DE PRESSE
22 décembre 2023

Un nouveau cap pour le TER Grand Est :
Qualité, offre et usagers au cœur du contrat 2024-2033

Au terme d'une décennie marquée par des avancées majeures dans le transport régional *(cf. annexe 1)*, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est et Christophe Fanichet, Président Directeur Général de SNCF Voyageurs, ont signé ce vendredi 22 décembre en gare de Molsheim, le tout nouveau contrat TER 2024-2033.

Ce contrat, ambitieux et innovant, constitue une étape cruciale dans l'évolution du transport ferroviaire régional, mettant l'accent sur la qualité de service, l'augmentation de l'offre et l'ouverture à la concurrence. Une vision unique guide cet accord, celle de placer le voyageur au sommet des priorités et de répondre aux besoins de mobilité.

« Ce contrat révolutionne les règles du jeu au bénéfice de nos usagers. Afin de fidéliser nos usagers et d'attirer de nouveaux adeptes, nous devons être toujours plus exigeants pour garantir un service de qualité. A mesure que cette excellence s'affirme, nos citoyens adoptent les transports en commun, participant ainsi activement à la réduction de notre empreinte carbone. Voici la trame de notre politique ferroviaire, celle de faire de notre Région un modèle de durabilité », s'est exprimé **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.

« La confiance que nous renouvèle la Région Grand Est à travers ce contrat nous engage à continuer à développer à la fois l'offre de trains et la qualité de service. La Région Grand Est a une ambition forte pour le ferroviaire et pour les voyageurs et nous aurons à cœur d'y répondre. Je tiens à remercier toutes les équipes SNCF Voyageurs en Grand Est pour leur engagement au quotidien et pour leur détermination à être à la hauteur des attentes de notre Autorité organisatrice. », s'est félicité **Christophe Fanichet**, Président Directeur Général de SNCF Voyageurs.

La Région joue pleinement son rôle d'autorité organisatrice des mobilités et opère un changement fondamental pour ses territoires en articulant sa stratégie ferroviaire autour de plusieurs axes, mettant systématiquement le voyageur en préoccupation principale :

1. **Renforcer l'offre de transport.** Après une augmentation continue de l'offre depuis 2016 *(le nombre de trains circulant chaque jour en semaine est passé de 1 530 en 2016 à 1 891 trains en 2023*[1]*)*, la Région poursuit sa politique de choc d'offre ferroviaire, notamment sur les lignes de proximité.

2. **Améliorer la qualité de service.** La Région renforce ses exigences et instaure un système de pénalités incitatif pour garantir l'engagement du transporteur. Ce mécanisme propose un découpage en 12 zones géographiques ; des pénalités s'appliquant suivant les objectifs de chaque zone. De plus, le taux de régularité à 5min59 est remplacé par un **taux de conformité[2] à 2min59 et 5min59** pour les deux lignes longues distance interrégionales[3]. Pour donner les moyens à SNCF Voyageurs d'améliorer rapidement la qualité de service, **la Région va investir 10 millions d'euros dans les prochains mois sur des opérations concrètes** (achat de rames de réserve, financement d'outils de maintenance au plus près des besoins pour limiter les temps d'immobilisation, etc.).

3. **Accompagner l'ouverture à la concurrence.** Ce contrat marque une étape de transition en intégrant progressivement l'ouverture à la concurrence d'ici 2033. Pour garantir une expérience homogène pour les voyageurs, SNCF Voyageurs assumera, dans un premier temps et avant l'ouverture à la

[1] Cf. communiqué de presse : https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/06/06-30-23-dpresse-sp.pdf
[2] Le taux de conformité mesure le nombre de trains en retard ainsi que les trains supprimés, tandis que le taux de régularité ne mesure que les trains en retard.
[3] Lignes Strasbourg-Paris et Mulhouse-Paris.

Contacts presse
Région Grand Est : Julie Saucède — 06 74 08 42 30 — julie.saucede@grandest.fr — presse@grandest.fr
SNCF Voyageurs : Aline Cocatre — 06 23 42 06 20 — aline.cocatre@sncf.fr

concurrence de ces missions, le rôle d'intégrateur de services pour l'ensemble des lignes du Grand Est ; de la commercialisation à la distribution des titres de transport, en passant par la gestion de la relation client et l'information voyageurs.

4. **Un équilibre financier exigeant pour assurer un service de haute qualité.** Les discussions financières se sont concentrées sur la rémunération en fonction de la qualité du service, prenant en compte les risques, les engagements pris, et les résultats, avec un système de bonus-malus. Ainsi, les pénalités possibles sont multipliées par 10. Le nouveau contrat implique un changement de modèle, où les recettes sont versées directement à la Région, qui rétribue ensuite SNCF Voyageurs pour couvrir l'ensemble des coûts, y intégrant les fluctuations des coûts de l'énergie et des matières premières.

Sur toute la période du contrat, la Région s'engage à investir 1,2 milliard d'euros dans le développement du ferroviaire, dont pas moins de 1 milliard dédié à l'acquisition et à la modernisation du matériel roulant. Cette démarche ambitieuse vise à soutenir la croissance de l'offre ferroviaire et à améliorer la qualité des services proposés. Cependant, au-delà de ces chiffres, cette initiative revêt une importance essentielle pour l'avenir de la région, car elle promet de répondre aux besoins de mobilité quotidiens des habitants du Grand Est, tout en posant les bases d'une transition vers un mode de transport plus durable.

Contacts presse
Région Grand Est : Julie Saucède — 06 74 08 42 30 — julie.saucede@grandest.fr — presse@grandest.fr
SNCF Voyageurs : Aline Cocatre — 06 23 42 06 20 — aline.cocatre@sncf.fr

ANNEXE 1

Contrat 2017-2023 : un bilan plus que positif avec 23 % de trains en plus chaque jour !

Le contrat 2017-2023 a permis une augmentation considérable de l'offre ferroviaire, **avec une augmentation de 23 % du nombre de trains circulant chaque jour en 2023 par rapport à 2016.** Cette réussite a propulsé la Région Grand Est au rang de la première région en nombre de trains régionaux, après la région parisienne, grâce à la politique ferroviaire exemplaire mise en place.

Parmi les réalisations notables de la convention 2017-2024, on peut citer :

- ✓ La mise en place du cadencement en **Lorraine**.
- ✓ Le cadencement continu toute les demi-heures et toute la journée entre **Strasbourg et Mulhouse**.
- ✓ Le développement de l'offre sur **Reims-Charleville-Mézières**.
- ✓ La reprise de la gestion de la **ligne 4** (Paris-Troyes-Chaumont-Mulhouse) par la Région : passage de 13 à 15 allers/retours sur Paris-Troyes, le prolongement de quatre trains sur Mulhouse, un 5ème aller/retour jusque Belfort et la desserte systématique des villes moyennes (Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Vendeuvre-sur-Barse, Bar-sur-Aube, Chaumont, Langres, Culmont-Chalindrey, Altkirch).
- ✓ Le cadencement de **l'étoile de Reims** qui correspond à +16 % de l'offre en nombre de trains sur le territoire champardennais.
- ✓ La mise en place de **100 nouvelles circulations sur l'ensemble de la Région en 2022**.
- ✓ La réouverture de la **ligne Epinal-Saint-Dié-des-Vosges** avec 10 allers/retours par semaine, 8 le samedi et 5,5 le dimanche.
- ✓ Le renforcement de la desserte **Charleville-Mézières-Givet**.
- ✓ Le lancement du **REME de Strasbourg** avec 30 % de trains en plus par semaine et un quasi-doublement le week-end (+88 %).
- ✓ L'ajout d'allers/retours entre **Nancy** et **Neufchâteau** (4 le samedi et 4 le dimanche) et entre **Metz** et **Sarrebourg** (3,5 en semaine, 1,5 le samedi et 2,5 le dimanche).

Contacts presse
Région Grand Est : Julie Saucède — 06 74 08 42 30 — julie.saucede@grandest.fr — presse@grandest.fr
SNCF Voyageurs : Aline Cocatre — 06 23 42 06 20 — aline.cocatre@sncf.fr

ANNEXE 2

Focus sur la gare de Molsheim

La gare de Molsheim, dans laquelle sera signé le contrat TER 2024-2033, est desservie par trois lignes :

- Ligne Strasbourg- Molsheim-Saint-Dié-des-Vosges-Epinal
- Ligne Strasbourg-Molsheim-Obernai-Barr-Sélestat
- Ligne omnibus desservant toutes les gares entre Strasbourg et Molsheim

Dans le cadre de la mise en place du Réseau Express Métropolitain Européen, le schéma de desserte de ces trois lignes a récemment été revu pour le Service Annuel 2024 afin de renforcer la robustesse et la résilience aux aléas de ces lignes.

Ainsi, depuis le 11 décembre 2023, la gare de Molsheim est desservie plus de 140 fois de ou vers Strasbourg durant un jour de semaine ce qui représente en moyenne 5 trains par heure. Un nouveau train omnibus au départ de Strasbourg a été mis en place à 22h35 pour faciliter les correspondances avec le TGV en provenance de Paris Est.

Le samedi, 93 trains de ou vers Strasbourg s'arrêtent en gare de Molsheim et 73 trains le dimanche ou un jour férié.

Par ailleurs, la gare de Molsheim a bénéficié d'investissements conséquents ces dernières années pour améliorer son Pôle d'Echange Multimodal :

- En 2021 : réalisation d'un parc de stationnement de 520 places réparties dans un parking silo de 400 places et un parking de surface de 120 places. Cette opération d'un montant de 6,54 millions d'euros (dont 3,37 millions d'euros financés par la Région et 3,17 millions d'euros financés par la Ville de Molsheim) a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est.

- En 2022 : aménagement du parvis de la gare (aménagement des points d'arrêt routier, création de cheminements piétons, création de pistes cyclables, mise en place d'arceaux à vélos, etc.). Cette opération d'un montant de 450 000 euros a été cofinancée par la Région à hauteur de 85 000 euros, et placée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Molsheim.

Contacts presse
Région Grand Est : Julie Saucède — 06 74 08 42 30 — julie.saucede@grandest.fr — presse@grandest.fr
SNCF Voyageurs : Aline Cocatre — 06 23 42 06 20 — aline.cocatre@sncf.fr